



**HAL**  
open science

## Comparer les politiques antidopage

Patrick Trabal, Olivier Le Noé

► **To cite this version:**

Patrick Trabal, Olivier Le Noé. Comparer les politiques antidopage: Enjeux d'un observatoire international du dopage et des politiques antidopage. SociologieS, 2019, Repenser les comparaisons internationales: enjeux épistémologiques et méthodologiques. hal-03016915

**HAL Id: hal-03016915**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03016915>**

Submitted on 20 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Comparer les politiques antidopage

Enjeux d'un observatoire international du dopage et des politiques antidopage

*Comparison of antidoping policies. Stakes of a doping's and antidoping policies' observatory*

Patrick Trabal et Olivier Le Noë

- 1 Dans un ouvrage collectif consacré à la comparaison internationale, Michel Lallement a rappelé ce balancement presque infrangible qui caractérise les sciences sociales à l'égard de cette approche. D'un côté du continuum, la comparaison serait « le moyen par excellence de produire de l'intelligence sociologique » ; à l'autre extrême, il s'agirait d'un « leurre », véhiculant « les illusions d'un universalisme désuet » (Lallement, 2003, p.107). Ces obstacles continuent à faire de la comparaison internationale une ressource peu mobilisée au sein de la sociologie française. Elle n'en demeure pas moins le point d'étai de toute démarche soucieuse de comprendre plusieurs sociétés (ou tout groupe social *lato sensu*) au miroir les unes des autres.
- 2 La comparaison internationale n'est toutefois pas seulement une activité spécifique aux sciences sociales. La raison comparative appartient de fait à ces activités cognitives ordinaires au point de constituer une forme de connaissance diffuse. Dans le sport, elle a néanmoins pu être codifiée dans des dispositifs comparatifs plus ou moins inspirés des usages qui y sont en vigueur (Gounot, Jallat & Caritey, 2007 ; Demeslay & Le Noë, 2015). Le sport moderne a en effet institutionnalisé cette propension compétitive et, dans son internationalisation au début du xx<sup>ème</sup> siècle, a stabilisé l'idée selon laquelle des épreuves permettraient à des protagonistes (sportifs, clubs, États) de se mesurer les uns aux autres. Si on peut lire cette entreprise comme un processus d'euphémisation de la violence (Elias & Dunning, 1994), notamment par une codification des affrontements, les performances sportives se traduisent par des mesures, des enregistrements <sup>1</sup>, des classements qui permettent aux protagonistes de se comparer.
- 3 Pétri de symboles qui mettent en jeu des qualités personnelles (Duret, 2013), des communautés imaginées (Archambault, Beaud, Gasparini *et al.*, 2016), des systèmes politiques (Riordan, 1991 ; Dufraisse, 2016), le sport revendique des épreuves justes

visant à rendre les mesures et classements indiscutables au point de mettre en scène la traque des injustices (Duret & Trabal, 2001 ; Delpeuch, Dumoulin & de Galembert, 2014). Les soupçons de dopage pèsent lourdement sur cette volonté de créer des épreuves équitables. Par un travail politique visant à imposer cette question comme un dossier sanitaire (Le Noé & Brissonneau, 2006), cette préoccupation a été inscrite sur l'agenda politique dans plusieurs pays et plus récemment sur l'agenda international (Demeslay & Trabal, 2007 ; Hanstad, Smith & Waddington, 2008) au point de devenir un véritable enjeu géopolitique. Ce point apparaît clairement dès lors que l'on observe l'embarras russe suite à des démonstrations d'un dopage d'État, les pressions pour que les pays – en particulier ceux candidats à l'organisation d'épreuves sportives majeures (Jeux olympiques, Coupe du monde de football) – soient en conformité avec le dernier Code mondial antidopage et les ratifications récentes de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, par des pays comme la Syrie ou la Libye.

- 4 D'un point de vue plus technique, les dispositifs antidopage internationaux ont été standardisés par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Créée dans un contexte de crise en 1999 sous forme d'une fondation de droit privé suisse, elle est financée et dirigée à 50 % par les fédérations sportives internationales et le mouvement olympique et à 50 % par les États. Cela ne suffisait pas à lui donner une force juridique au plan international. Celle-ci a été acquise par la ratification par un certain nombre d'États (en 2016, on en dénombre 187), d'une Convention de l'UNESCO qui confère au Code mondial antidopage la portée contraignante d'un traité international. Qu'il s'agisse de l'AMA ou de l'UNESCO, garantes des règles mondiales, un des points de tension des politiques de lutte antidopage réside dans la conformité des États, ou plus précisément dans le degré de conformité des États signataires.
- 5 Sous forme de listes des pays qui ne respectent pas assez leurs engagements ou qui souhaitent coûte que coûte afficher leur détermination à défendre un idéal de pureté que le sport s'efforce d'incarner, de cartes ou autres représentations graphiques, le dispositif aboutit à une comparaison entre États. Quinze ans d'expérience sur la question du dopage ont valu à notre équipe d'être sollicitée par l'UNESCO<sup>2</sup> pour aider l'institution onusienne à mieux s'assurer des actions entreprises par les pays. Une des difficultés de la démarche consista à concilier une réponse à un problème social et une problématique sociologique. Comment concilier une approche globale, caractérisant la démarche d'une institution onusienne, avec la prise en compte des particularités socio-culturelles, mais aussi politiques et économiques, des terrains de mise en œuvre des politiques de prévention du dopage ? Outre les enjeux méthodologiques, voire diplomatiques, de cet exercice de comparaison, la préservation de notre « zone de non-conformisme » a reposé sur une approche laissant la possibilité de mettre en lumière des éléments pertinents qui ne soient pas cantonnés à ceux de la commande<sup>3</sup>. Le dilemme fut de concevoir un dispositif de connaissance des situations bigarrées des différents pays qui ne soit pas perçu comme inquisiteur par les autorités d'accueil, afin de ne pas susciter des réactions de défiance, tout en permettant de faire des découvertes inattendues. Conscients des effets possibles d'une telle démarche sur la susceptibilité des autorités des territoires placés sous observation, nous entendons privilégier des critères cardinaux<sup>4</sup> d'appréciation (Paradeise & Thoenig, 2013 et 2015), attentifs à des attributs qualitatifs, pour éviter l'écueil des jugements ordinaires distinguant l'excellence de l'insuffisance. Pour autant, cette attention se heurte à une demande portée par certains acteurs (les personnes en charge du *monitoring* comme des responsables politiques eux-mêmes qui s'efforcent de valoriser le dynamisme de leur

institution), lesquels promeuvent des dispositifs d'agrégation tels que les listes, cartes et autres figures qui génèrent le glissement d'une logique cardinale (de conformation) à une logique ordinale (de ségrégation).

- 6 En d'autres termes, pris dans une tension entre la pertinence sociologique de la comparaison internationale et une activité comparative des acteurs eux-mêmes, nous suggérons d'interroger cette demande sociale de comparaison en particulier en questionnant la dynamique sociale qui la sous-tend et de proposer une approche possible pour mener la comparaison internationale. À ce jour, celle-ci demeure encore essentiellement programmatique ; l'inertie des institutions internationales et les processus de consultation au sein des autorités gouvernementales jouxtent une demande de réactivité dans l'analyse difficilement compatible avec le temps de la recherche. Pour une large part, la justification de la démarche entreprise repose sur le contrepoint original qu'apporte une approche *bottom-up*, ancrée dans l'ordinaire des situations de mise en œuvre, permettant de saisir les apories de la logique *top-down* des programmes de lutte antidopage étalonnés sur des standards internationaux qui peuvent s'avérer inopérants dans nombre de pays caractérisés par des contextes sociaux très différents les uns des autres. Outre les enjeux « classiques » d'un programme de recherche adossé à une démarche comparative, notre engagement dans la restitution des effets mal maîtrisés, non atteints, de ces dispositifs d'évaluation ne se départit pas d'une vocation à en infléchir le contenu pour les compléter par des enquêtes qualitatives au plus près des spécificités des terrains locaux. Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur une première enquête réalisée auprès de cinq pays (le Brésil, l'Espagne, la France, le Japon et le Mozambique <sup>5</sup>) et sur un ensemble de travaux menés avec et par des contacts dans cinq autres (Corée, Tunisie, Algérie, Colombie, Afrique du Sud). Notre participation à de nombreuses réunions internationales entre 2014 et aujourd'hui a permis de nourrir, grâce à la tenue de notes d'enquête ethnographique, cette contribution en termes de commentaires « *off* », de prises de parole non reprises dans les comptes rendus officiels ou d'autres observations qui viennent compléter un corpus disponible librement sur les sites de l'AMA et de l'UNESCO.

## Aux origines de la demande sociale : surveiller et réunir

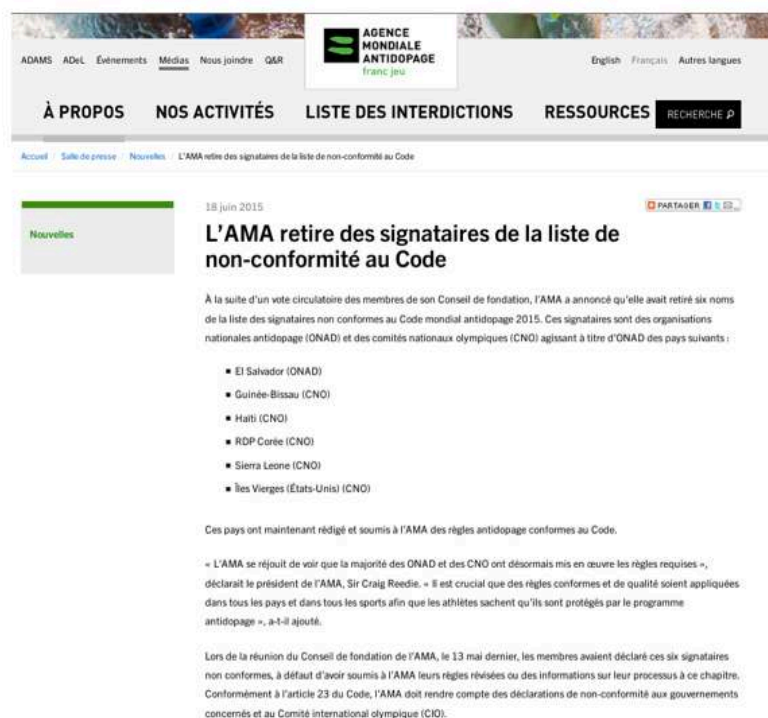
- 7 Interroger la comparaison des politiques antidopage suppose avant tout de prendre au sérieux les façons dont les acteurs eux-mêmes s'efforcent de rapprocher leurs actions. Cela s'inscrit dans une histoire particulière. Dès les premiers débats sur la régulation du dopage dans les années 1960, l'idée d'une nécessaire harmonisation s'est imposée. La création de l'AMA, plus de 30 ans plus tard, répond à cette question mais se heurte aux mêmes difficultés que celles qui avaient généré le report de cette action : la commensurabilité des dispositifs, la possibilité de méthodologies transposables, les qualifications du dopage, l'accord sur des sanctions, etc. (Demeslay, 2013). À l'initiative de l'AMA, un Code mondial antidopage a été adopté « au forceps » (pour reprendre le mot d'un des protagonistes) mais avec la promesse d'une révision possible. Les normes et les standards mis en place avaient pour but de servir de point d'appui à des politiques publiques. Mais parce que les questions de dopage s'inscrivent dans le monde sportif – et donc dans une organisation structurée autour d'une valorisation d'une

concurrence internationale – il est très vite apparu des enjeux portant des mises en équivalence entre pays voisins ou plus ou moins similaires. Ces opérations de standardisation renvoient à des conflits pour définir les critères sur lesquels se fonderont ces jugements et ces comparaisons en matière de lutte antidopage.

## Un processus d'harmonisation adossé à des standards internationaux

- 8 Pour sa part, l'AMA compare les Organisations nationales antidopage (ONAD) et les laboratoires d'analyse au travers de procédures d'accréditation. Cette mission d'harmonisation s'appuie sur une démarche de création de standards internationaux suivie d'un contrôle de leur respect. Par des questionnaires, des jeux d'expertises, des tests de qualité (par exemple pour les laboratoires), il s'agit moins d'évaluer l'écart à la norme que sa conformité. Cela se comprend par la nécessité de juger sur une même échelle la variété des cas. Autrement dit, dans chaque pays, experts juridiques et médicaux, instances sportives doivent être en mesure de délimiter au moyen de procédures uniformisées pour les différents cas si l'agence ou le laboratoire est homologué ou non (Cf. Figure 1). Les résultats de ce travail s'expriment par des décisions distinguant d'un côté les pays aptes à la lutte et de l'autre ceux qui ne le sont pas.

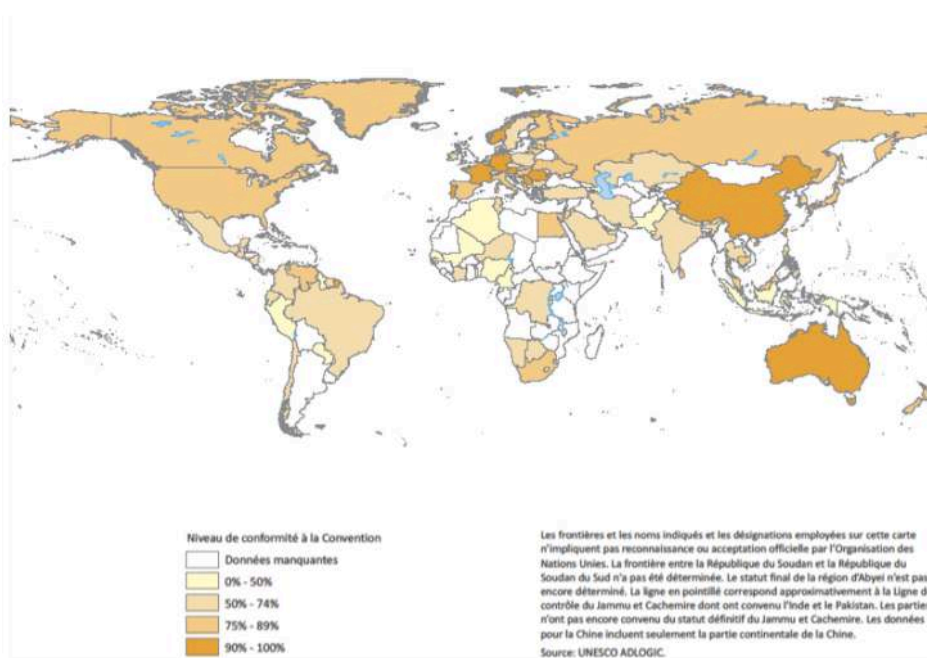
Fig. 1 : Copie d'écran (12 juin 2016) sur le site de l'AMA indiquant une actualité de la lutte antidopage



- 9 Le processus mis en œuvre par l'UNESCO cherche conjointement à fixer une norme commune tout en ménageant des marges d'interprétation et de mise en œuvre aux autorités nationales. Par exemple, l'article 10 de la Convention de l'UNESCO, stipulant que « les États parties encouragent les producteurs et distributeurs de compléments

alimentaires à établir des bonnes pratiques pour la commercialisation et la distribution desdits compléments » (art. 10), offre une illustration de cette volonté visant à la fois à réguler un marché tout en promouvant une formulation laissant aux signataires de la latitude pour définir et mettre en place ces « bonnes pratiques ». L'activité évaluatrice prend ainsi une autre forme, celle d'une gradation, d'un échelonnement de la correspondance à la Convention (Cf. Figure 2). Les départements ministériels en charge des sports dans les différents États complètent eux-mêmes un questionnaire dont les réponses sont analysées par un logiciel – ADLogic – pour livrer ses comparaisons. Elles se donnent à lire pays par pays, mais aussi d'une façon globale :

Fig. 2 : Carte du niveau de conformité (COP 2013), consultable sur le site de l'UNESCO



10 Cette carte, publiée lors de la quatrième Conférence des Parties en 2013, a été discutée tout comme les « notes » obtenues. Si pour chaque article de la Convention, les États indiquent s'ils respectent « tout à fait », ou « peu » leurs obligations – certaines questions les invitent à préciser comment – sur une échelle à cinq modalités. La complexité du calcul final, fondé sur un système de pondération, dissuade les autorités gouvernementales de porter un regard réellement réflexif sur la politique antidopage qu'ils mènent. « L'application à chaque question d'un coefficient de pondération est un élément clé du système ADLogic. L'objectif de ces coefficients est de classer les questions par ordre d'importance. Par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UNESCO, il a été décidé d'accorder la priorité aux articles de la Convention jugés fondamentaux dans la lutte contre le dopage dans le sport, ainsi qu'aux questions correspondantes » lit-on dans une annexe très technique, publiée pour étayer la volonté de faire évoluer le dispositif.

## Le télescopage des techniques d'évaluation globales avec la logique de l'honneur national

- 11 Se comparer à d'autres pays (surtout s'ils sont aussi en compétition pour organiser les Jeux olympiques ou la Coupe du monde de football), comparer son bilan à celui du prédécesseur en charge du dossier, demander des comptes sur la pondération en découvrant un mauvais résultat sont autant d'activités qui conditionnent les choix de réponse des acteurs en charge du dossier.
- 12 Les entreprises de comparaison sous la supervision des institutions antidopage supranationales ne procèdent donc pas selon la même logique. Mais, dans les deux cas, le dispositif introduit des discontinuités entre « bons » et « mauvais » élèves : certains pays restent tenus à l'écart de la lutte. Les enjeux de ne pas figurer sur cette « *blacklist* » sont variables d'un pays à l'autre. Notre enquête par observation participante <sup>6</sup> depuis trois ans pointe des raisons multiples de témoigner des marques d'attention pour ce type d'évaluations : une volonté de rester en bons termes avec l'AMA, par exemple pour espérer avoir un siège dans une instance, défendre une position régionale, ne pas hypothéquer ses chances dans une candidature à un événement sportif de grande ampleur. Sans être réellement contrôlés par les instances internationales de lutte contre le dopage, les autorités nationales tiennent à mettre en scène leur engagement dans cette « lutte » en s'efforçant de donner des gages. Cette transposition très librement adaptée de la « science du louvoiement » (*science of muddling through*) de Charles Lindblom (1959), appliquée aux institutions locales de lutte antidopage, paraît doublement heuristique. D'une part, elle est susceptible d'éclairer les buts secondaires, tels que la reconnaissance ou la réintégration diplomatique, attachés à l'engagement dans des programmes adossés à des formats de standardisation internationaux. D'autre part, elle permet de rendre compte de la manière dont s'opère petit à petit <sup>7</sup> la mise en scène de cette implication.
- 13 Ainsi, à titre d'exemple, lorsque le Directeur de l'Agence espagnole prend la parole lors de la Conférence des États-Parties <sup>8</sup> en 2015, pour expliquer que l'application du Code supposait un vote d'une loi organique – ce qui est impossible en raison de l'instabilité politique de son pays – il n'eut aucun soutien dans sa demande qui visait à ce que son pays ne soit pas sanctionné pour des raisons indépendantes des actions antidopage engagées. En interrogeant les représentants de quelques autres pays, nous apprenons qu'il leur semblait risqué d'intervenir car une prise de parole pouvait être interprétée comme une marque de défiance envers l'AMA, même dans le cadre d'un rassemblement initié par l'UNESCO. Les conséquences pour le gouvernement de Madrid sont assez lourdes : son Agence est restée, pendant plusieurs mois, non conforme et son laboratoire a perdu son accréditation <sup>9</sup>. Au-delà des conséquences économiques de cette suspension (le fonctionnement du laboratoire coûte cher et sa non-conformité interdit d'effectuer certaines analyses), la décision a occasionné un redéploiement d'une partie des analyses des échantillons vers le laboratoire de Barcelone, qui a conservé son accréditation, dans un contexte marqué par la pression indépendantiste de la Catalogne. Outre des incidences allant bien au-delà de la seule lutte antidopage, cet exemple illustre à quel point les dispositifs des deux institutions internationales, l'AMA et l'UNESCO, demeurent étroitement liés même s'ils reposent sur des logiques et des fondements de légitimité très contrastés. Au-delà de la lutte antidopage, on peut donc considérer que les objectifs d'une comparaison internationale, pour les protagonistes,

ne sont pas tant de mettre en regard les pays entre eux que de discuter la construction de certaines catégories d'action publique contre le dopage au niveau supranational, leurs processus de diffusion et surtout de réappropriations à l'échelon national. Une seconde illustration des possibles mises en scène de l'implication des pays dans les politiques antidopage peut être fournie par l'accueil ombrageux que nous avons pu recevoir lors d'une réunion de travail au Japon lorsque certains de nos interlocuteurs nippons ont exigé des justifications quant à leur appartenance à un même échantillon de pays que le Mozambique et le Brésil, appréhendés comme des homologues bien peu flatteurs.

- 14 Cette première analyse de l'activité comparative des acteurs renvoie à deux dynamiques induites par un recours croissant à des techniques managériales d'évaluation comparative, désignées sous le nom de *benchmarking*, lesquelles ont connu une rapide extension depuis plusieurs années (Bruno & Didier, 2013). Assises tantôt sur des batteries d'indicateurs standardisés, à l'instar du questionnaire ADLogic de l'UNESCO établi sur le modèle d'un questionnaire de l'AMA similaire, tantôt sur des approches plus qualitatives, les méthodes du *benchmarking* peuvent être caractérisées ici par deux de leurs objectifs, repérables tant au niveau national qu'international. L'un vise à situer le niveau des actions entreprises par rapport à une norme et à engendrer une réaction de rattrapage, telle qu'une inflation de moyens, destinée à l'atteindre. L'autre, dans une perspective d'apprentissage, a davantage vocation à améliorer la performance des organisations concernées en s'inspirant des « bonnes pratiques » des autres protagonistes.
- 15 Lorsqu'il porte sur des pays, une interprétation spontanée assez répandue parmi les entités qui y sont soumises consiste à appréhender le *benchmarking* dans une logique concurrentielle où la comparaison a tôt fait de devenir hiérarchisation puisqu'il s'agit d'évaluer l'écart entre ses propres résultats et ceux des autres pays jugés les plus performants en vue de réduire cet écart et d'améliorer sa position. Des logiques telles que celle de l'honneur (d'Iribarne, 1989) peuvent alors contrarier l'acceptation sereine de participer à une enquête comparative internationale. Des logiques du contrat, libre et équitable, ou encore du consensus, empreint d'esprit de compromis et d'indépendance, semblent davantage à l'œuvre dans l'élaboration et la mise en œuvre des textes internationaux. Les résistances nationales peuvent provenir de leur télescopage avec l'auto-perception du rang du pays et de la crainte d'en déchoir éprouvée par ses représentants, à l'instar de ce que notre investigation sur le Japon nous a permis d'observer. Agir en conformité avec un sens du devoir ou respecter un contrat : selon les pays, il s'agit de « trouver des formes d'incitation telle que personne n'ait le sentiment de perdre son indépendance d'une façon qui le rabaisse à une condition servile » (d'Iribarne, 1989, p. 98).
- 16 Si l'on considère la seconde dynamique de la comparaison internationale, la dimension apprenante d'une évaluation de politique publique, un tel dispositif de comparaison internationale peut en outre poursuivre d'autres objectifs tels que des perspectives de coopération et de convergence en vue de doter les organisations en charge de la lutte antidopage de référentiels leur permettant de mieux coordonner leurs stratégies et d'envisager des possibilités ultérieures de coopération (Salais, 2010). Dans cette optique, notre programme consistera à travailler conjointement les dynamiques d'appropriation des standards internationaux sur les politiques publiques nationales, les jeux de comparaison entre les pays, la demande d'outils de monitoring d'entités



supranationales, dans une perspective d'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

## **Une réponse sociologique : la constitution d'un observatoire international fondé sur des réseaux nationaux**

- 17 Dans le contexte d'une commande incluant potentiellement 187 pays, comment mettre en œuvre un tel programme ? La demande adressée par l'UNESCO a imposé la nécessité d'une posture réflexive sur des questions d'ordre éthique concernant la perméabilité entre les pratiques de recherche et des préoccupations d'ordre gestionnaire, ainsi que sur la perspective normative dont pourraient être porteurs la démarche d'une sociologie de commande et, par voie de conséquence, les résultats finaux. L'ambivalence de la position est résumable dans ses attentes contradictoires : ne pas imposer un point de vue occidental-centré tout en attendant un effet potentiel, éventuellement différé, des analyses sociologiques sur les réalités qu'elles saisissent. Un modèle aurait en effet pu consister en la construction d'indicateurs statistiques et à la délégation à des enquêteurs, disséminés dans le monde, le soin de récolter des données selon un standard. Ce faisant, nous ne serions pas si loin des métrologies des institutions internationales destinées à la comparaison. Il reste en outre toujours un doute sur ce qu'elles enregistrent et notre volonté de saisir la construction et la réalité de l'action publique n'est pas réductible à un traitement purement quantitatif. En d'autres termes, plutôt que de mesurer, avec des dispositifs étalonnés, le degré d'engagement des États dans la mise en place de textes contraignants, il nous semble plus pertinent non pas de dire simplement s'ils « facilitent », « coopèrent » ou « soutiennent » (pour reprendre les verbes de la Convention) mais de décrire la façon dont ils le font. Décrire le travail des acteurs de la lutte antidopage, plutôt que d'évaluer sa qualité selon des indices discutables ; telle pourrait être une posture fidèle aux deux principes que nous avons retenus pour soutenir cette gageure : saisir les conditions de possibilité politiques et sociales des programmes mis en œuvre ; historiciser les catégories d'analyse et d'intervention.

### **Saisir une disparité de configurations sociales et politiques**

- 18 Notre première démarche consistera donc à considérer les configurations dans lesquelles s'insère une institution ou un dispositif de lutte antidopage pour examiner les interdépendances entre faits sociaux ou politiques et possibilité de mise en œuvre de certains programmes de prévention plutôt que d'autres. Pour ce faire, dans notre recherche exploratoire, nous avons pris le parti de nous appuyer sur des équipes universitaires locales et de proposer, pour commencer, une enquête pilote sur cinq pays, préalable à l'extension de cette démarche à d'autres pays. Les critères articulaient une volonté d'impliquer des États accueillant des chercheurs avec lesquels notre équipe avait déjà des collaborations et un souhait de faire varier – autant que possible pour un échantillon aussi restreint – les zones géographiques, les langues, les niveaux de développement politique et économique, les cultures et l'histoire de la lutte antidopage. Notre choix nous a conduits à travailler dans cinq pays : le Brésil, l'Espagne, la France, le Japon et le Mozambique, avec le soutien du Ministère français

des sports et de l'UNESCO. Cet échantillon a fait l'objet de beaucoup de discussions au sein même des ONAD retenues, lesquelles s'inquiétaient du fait qu'elles puissent être mises en comparaison avec des Agences moins avancées dans la lutte antidopage tout en critiquant les dispositifs de comparaison supranationaux existants. Le travail de comparaison internationale entre pays aux caractéristiques fort distinctes apparaît comme un exercice particulièrement exigeant, qui requiert suivi et maîtrise sur des terrains d'investigation dispersés. Les premiers retours des enquêtes menées par les différentes équipes nationales impliquées dans cette étude signalent à quel point l'engagement dans la comparaison constitue un apport précieux, qu'il s'agisse de faire émerger de nouvelles interrogations en diversifiant les angles d'approche sur un objet donné ou de renouveler les échelles d'analyse.

- 19 Pour étendre l'investigation au-delà de notre enquête exploratoire, nous avons pleinement conscience de ne pouvoir répondre de toute façon à notre cahier des charges – non pas celui dicté par l'exigence de couvrir « au moins la moitié des pays signataires », pour reprendre les termes du commanditaire, mais bien celui qui s'appuie sur une exigence d'étudier finement la construction des catégories d'action publique contre le dopage et leur instanciation – depuis notre seul laboratoire. Aussi, la nécessité de s'appuyer sur des équipes universitaires locales s'est-elle imposée. Cette option présente l'intérêt d'une évaluation vraisemblablement plus indépendante ; cette question de l'indépendance par rapport au pouvoir gouvernemental doit en fait être appréhendée comme un facteur de variabilité de la fiabilité des résultats plus que comme un présupposé qui associerait un peu hâtivement régimes démocratiques à affranchissement complet de la recherche. Au demeurant, cette option nous a semblé plus satisfaisante qu'une situation où elle serait confiée aux autorités locales de la lutte antidopage qui seraient alors juge et partie sur la question. En outre, lors de nos déplacements préalables dans les pays participant à l'enquête comparative ou à l'occasion d'échanges ou de rencontres avec ces partenaires, nous nous efforçons de désamorcer les risques d'une inféodation. Pour autant, dans un certain nombre de pays, il reste de toute façon illusoire de considérer qu'une enquête sur la lutte antidopage par un laboratoire français puisse peser sur une situation politique détériorée.
- 20 Le projet s'appuie sur l'attribution d'une Chaire UNESCO qui vient de nous être octroyée et qui s'efforcera de construire des programmes nationaux de recherche, donnant la possibilité aux équipes nationales de construire des liens étroits – et donc des possibilités d'enquêtes (financement et accès au terrain) avec les institutions locales chargées de la lutte antidopage. La Chaire offrira la possibilité de discuter les méthodologies et les résultats de ces enquêtes nationales. Il semble en effet pertinent de diversifier le travail empirique<sup>10</sup>, malgré notre intuition selon laquelle des régularités devraient persister (faible investissement des autorités sportives, forme de patriotisme sportif, désintérêt d'une partie des acteurs...) qui renvoient potentiellement à des problèmes structurels de la lutte antidopage que nous chercherons à identifier. Nous disposons à ce jour de l'appui d'une dizaine d'équipes universitaires réparties dans autant de pays.

## **Historiciser les catégories de l'intervention publique antidopage**

- 21 L'historicisation des catégories d'analyse et d'intervention antidopage doit permettre de prêter attention au cadre dans lequel elles ont émergé (Schultheis, 1989 ; Passeron,

1991) et d'identifier les acteurs qui ont contribué à les façonner. L'enjeu est bien d'éviter ce que Franz Schultheis nomme l'« illusion terminologique » (Schultheis, 1989), puisqu'un même mot, voire un même symbole (on peut ici songer à celui de la seringue), peut désigner des réalités très différentes dans des pays aux trajectoires politiques et économiques dissemblables (Mignon, 2002, pp. 13-19). Inversement des termes différents peuvent qualifier des phénomènes similaires ou proches, avec des nuances plus ou moins significatives (Barbier, 1990). Ce faisant, comparer, c'est inévitablement traduire... et pas seulement du point de vue idiomatique.

- 22 La comparaison vise en l'occurrence, dans un double mouvement, à dégager des régularités sociales, tout en faisant émerger la singularité des cas étudiés. C'est ce que permet précisément l'analyse des usages contrastés qui sont faits d'un même dispositif de prévention. Notre enquête fait ainsi tout particulièrement ressortir l'intérêt qu'il peut y avoir à réaliser des comparaisons entre des cas contrastés, voire atypiques<sup>11</sup>. Marcel Détiennne a déjà défendu le principe de recherches qui visent à « comparer l'incomparable », en arguant que la maximisation des différences permettrait de dégager des logiques sociales pour partie similaires (ou du moins reposant sur les mêmes ressorts) (Détiennne, 2000). La stricte correspondance des dispositifs d'enquête n'est en outre pas indispensable. Il serait en effet dommage de se priver d'étudier des données plus abondantes dans un pays que dans les autres. De plus, l'asymétrie des données peut être révélatrice de différences significatives entre les divers terrains, tout particulièrement lorsqu'elle renvoie à des paysages institutionnels hétérogènes qui constituent alors une clé d'interprétation féconde. Cette démarche semble donc particulièrement heuristique, dans la mesure où elle permet de mettre en évidence la manière dont un « problème » – la lutte antidopage – commun aux différents pays étudiés, se décline et est perçu par les différents acteurs nationaux.
- 23 Concernant la totalisation et la discussion de cette variabilité, il nous semble que la forme « observatoire » peut répondre à nos besoins. Celui-ci permettrait *a minima* de rassembler tous les documents, c'est-à-dire les productions des différentes équipes et, sous conditions, les sources : les documents publics (presse, rapports parlementaires, textes législatifs, articles scientifiques, rapports d'expertises...), des matériaux empiriques (campagnes de prévention, rapports d'activités...) et des entretiens (sous réserve d'accord des personnes intéressées). Sur un principe d'échange (on livre ses données et on peut alors accéder à la base), il semble possible de restituer aux acteurs de la lutte antidopage une documentation précieuse et aux chercheurs des corpus permettant des analyses ciblées et des comparaisons internationales. Pour les acteurs de la lutte antidopage, l'observatoire offre la possibilité d'interroger des controverses autour de l'utilisation d'une méthode nouvelle d'analyse des échantillons à tester ou sur les débats qui entourent le caractère dopant ou non d'une nouvelle molécule. Il est aussi une ressource permettant de connaître des initiatives conduites par d'autres pays<sup>12</sup> et les effets qu'elles ont produits. Pour la communauté scientifique, les données constituent un patrimoine favorisant la circulation des connaissances et les perspectives de recherches comparatives. Se pose la question de savoir comment traiter un ensemble de productions, de textes et de documents dans plusieurs langues ? Comment respecter les exigences de l'enquête et de l'analyse scientifique et tenter des comparaisons sur les différentes valences d'un objet aussi complexe que le dopage ?
- 24 On peut s'appuyer pour cela sur les avancées de la socio-informatique, historiquement liée à la sociologie des risques. Il existe une pluralité de traitements des corpus de

textes, notamment statistiques. Nous avons pris le parti de travailler avec des outils informatiques permettant de relier quatre dimensions, qui ont souvent fait l'objet de formalisations jusqu'alors séparées : une dimension statistique, permettant de traiter de grandes quantités d'énoncés ; une dimension sémantique, capable de rendre compte des significations attribuées à des thèmes ou des personnages, des formules ou des argumentaires ; une dimension historique, renvoyant aux phénomènes de gradualité ou de ruptures, de retour sur le passé ou d'engagement sur le futur ; et enfin une dimension pragmatique, liée aux cadres de l'action et de l'énonciation. Les textes de nos corpus peuvent ainsi se décrire dans ces quatre dimensions, sans subir de réduction dommageable à de bonnes interprétations théoriques. Pour lier ces différents aspects, il faut interroger les différentes stratégies de codage des éléments du discours. On part de l'idée selon laquelle, pour avoir du sens, la représentation de structures textuelles doit assumer le fait que le chercheur est lui-même conduit à interpréter les textes (Chateauraynaud, 2003). Le logiciel Prospéro et les programmes qui l'accompagnent, sont précisément construits autour de cette exigence : l'utilisateur doit pouvoir évaluer plusieurs jeux d'interprétations<sup>13</sup>. Sur ce fondement, les chercheurs du Groupe de sociologie pragmatique et réflexive (GSPR) de l'EHESS, avec lesquels nous collaborons depuis de nombreuses années, ont entrepris la construction d'observatoires pour les risques sanitaires (Chateauraynaud, Debaz, Charriau & Marlowe, 2014). L'idée est de construire des comparaisons continues des différents risques. On peut considérer que le dopage partage avec d'autres dossiers sanitaires des propriétés, parmi lesquelles son internationalisation et cette propension à des rebondissements qui rendent son analyse complexe. Reste à évaluer les difficultés à construire un observatoire international de la lutte antidopage et à envisager les façons de les dépasser.

## Des contraintes pratiques et des exigences épistémologiques

- 25 Notre volonté de comparer les politiques antidopage à l'échelle internationale, en prenant au sérieux les catégories d'analyse et d'intervention antidopage nationales ainsi que la prise en compte des contraintes posées par l'harmonisation supranationale, nous a conduits à organiser notre travail autour de réseaux locaux produisant des recherches et grâce à un observatoire, qui au-delà de sa mission de rassemblement des sources, a vocation à analyser ces corpus selon deux logiques comparatives : l'une internationale vise à identifier les points de rapprochement et la variabilité des pratiques malgré un effort d'uniformisation autour de standards, l'autre d'un point de vue temporel puisqu'il s'agit de saisir les évolutions, parfois continues mais parfois brutales, de ce dossier. Ce programme se heurte à deux enjeux majeurs. Le premier concerne la construction de cet observatoire. Une deuxième série de problèmes concerne le poids de la demande sociale dans la réalisation des enquêtes.

### Un observatoire de Babel

- 26 Nous souhaitons constituer de larges corpus qui permettent d'appréhender les représentations du dopage, les dispositifs qui en découlent et les témoignages des acteurs sur le terrain. Cela revient à rassembler sous forme numérique des rapports d'institutions, des articles scientifiques, des textes législatifs et parlementaires mais

aussi la presse, des autobiographies, des échanges de sportifs sur le Net. Cette masse de données doit pouvoir s'inscrire dans une épaisseur historique (ce sans quoi il n'est pas possible de repérer la nouveauté d'une pratique ou d'un dispositif) et dans différents pays. Nous les appellerons des corpus « socle ». Or pour envisager une comparaison internationale des pratiques dopantes, des politiques antidopage et des débats qui les sous-tendent, il est nécessaire de rassembler et de numériser des textes dans plusieurs langues. En effet, le renoncement aux outils statistiques classiques pour saisir de façon plus écologique les représentations, les dispositifs et les expériences des acteurs renvoie à une difficulté majeure : les langues diffèrent. Parce que l'on ne peut réduire une langue à un « sac de mots », notre travail avec le logiciel Prospéro reste très éloigné de la lexicométrie. Aussi, la question de la traduction des dictionnaires du logiciel et des catégories d'analyse est-elle décisive. Il appartient aux utilisateurs d'assurer la codification, la construction de catégories et collections pour tester leurs hypothèses. À ce jour, le logiciel permet de traiter des textes en français, en anglais, en espagnol, en portugais et en italien. Des discussions avec certains collègues laissent envisager la possibilité de le traduire en russe, en arabe, en coréen et en japonais. Les collègues qui se disent prêts à se lancer dans cette entreprise mesurent l'ampleur de la tâche<sup>14</sup> et ce processus prendra plusieurs années. Pour conclure sur ce premier enjeu, il restera à envisager les modalités de la comparaison. Car en dehors des problèmes de traduction, une question bien connue des spécialistes de la traductologie est celle de la sémantique et de l'interprétation (Harris, 1973 et 1988 ; Le Dizé, 2008).

## Susciter les conditions d'une distanciation réflexive

27 Comme de nombreux chercheurs impliqués dans la recherche « sous contrat », nous avons fait l'expérience de discussions difficiles lorsqu'il s'agit de déplacer la demande institutionnelle et il n'est pas toujours aisé de faire entendre un point de vue porté par des enjeux liés à la recherche à des interlocuteurs essentiellement soucieux de montrer que leur institution est présente sur le problème. Comme nous l'avons précédemment abordé, notre clairvoyance sur les questions d'indépendance de la recherche ne suffit à résoudre toutes les difficultés qu'elles soulèvent. Toutefois, avec l'expérience, le développement d'un savoir-faire dans la négociation avec ces partenaires constitue une ressource précieuse pour ne pas demeurer soumis à des impératifs de communication institutionnelle lorsque l'on perçoit l'heuristique des questions sociologiques soulevées par des problèmes sociaux. Comme beaucoup de collègues, nous nous efforçons de nous départir de la tentation de la consultance en construisant une problématique. Nos discussions avec des collègues dans d'autres pays, lors de l'enquête exploratoire, invitent à penser que ce souci de construction d'un objet sociologique n'est pas systématiquement partagé. Par la volonté de répondre à tout prix à la question politique ou de rassembler du matériau empirique pour lui-même, tous les universitaires, *a fortiori* lorsque le traitement de ces dossiers n'est pas confié à des sociologues mais à des juristes ou à des médecins, ne partagent pas notre exigence réflexive de distanciation parce qu'ils partent souvent du principe de la nécessité d'une lutte antidopage sans revenir à ce qui la justifierait. Il est difficile de savoir si cela est lié à l'hétérogénéité des formations disciplinaires, à des niveaux de formation ou à des cultures nationales. Mais il nous faudra composer avec. Plusieurs solutions à ce problème peuvent être envisagées.

- 28 - Accepter leurs productions pour elles-mêmes en prenant soin de contrôler que le recueil des données empiriques ne soit pas trop marqué par la demande politique <sup>15</sup>. Il convient alors de mener une enquête sur les conditions de l'enquête afin d'interroger les artefacts possibles.
- 29 - Former les collègues et encadrer le travail. Le projet de Chaire comporte une valence formatrice (elle fait partie de son cahier des charges). Il reste à envisager ce processus sur du long terme afin d'organiser une formation au niveau master, de dispenser les enseignements correspondants et d'encadrer, *in situ*, les nouveaux sociologues. Au-delà du travail de formation, ces sessions seront l'occasion de présenter un cahier des charges de l'observatoire pour les partenaires qui entendront contribuer au réseau de la Chaire.
- 30 - Défendre une problématique générale dans laquelle les contributions pourront trouver leur place. À la marge des problématiques qui animent notre groupe de recherche depuis plus de quinze ans sur le dopage, il nous semble heuristique de prendre pour objet les tensions entre des impératifs mondiaux – ici, une lutte antidopage harmonisée à l'échelle internationale – et la nécessaire prise en compte des spécificités locales, parmi lesquelles la culture, l'histoire, le développement économique et social des entités. Dans cette optique, le travail d'écriture constitue en lui-même une première mesure concrète pour prendre de la distance avec les tropismes normatifs de l'objet. Complété par les échanges que nous pouvons avoir avec les équipes universitaires nationales mais aussi avec des chercheurs extérieurs au projet, le travail de comparaison internationale recèle une opportunité de prise de recul sur les dispositifs en tant qu'articulations entre valeurs et représentations des acteurs de la lutte antidopage, d'un côté, et pratiques des milieux sportifs, de l'autre (Trabal, 2009).

## Conclusion : les tensions entre le local et le global

- 31 Comparer pour quoi ? Nous avons montré que la comparaison internationale en matière de lutte antidopage, telle qu'elle peut être conduite par les institutions internationales et nationales en charge de ce dossier, est intrinsèquement liée à un mode de gouvernance qui vise à légitimer une politique publique, ses promoteurs ou ses maîtres d'œuvre dans une logique concurrentielle, assez proche finalement de la compétition sportive. Depuis quelques années, on repère le souhait d'afficher une exemplarité, une éthique, une pureté dans la production de la performance. Il s'agit dès lors de montrer que son pays offre plus de garanties que son voisin dans la propreté de son sport, signe probable qu'il est plus juste.
- 32 Les doutes sur la pureté de la performance portent désormais sur la qualité des évaluations restituées aux institutions supranationales. Sollicité pour contribuer à une approche plus coopérative que concurrentielle, notre groupe de recherche s'est employé à questionner cette demande et à proposer de s'appuyer sur l'indépendance et la connaissance des contingences locales de différentes équipes académiques pour examiner finement les mises en place des actions publiques nationales et leurs processus de mise en œuvre. L'intérêt de la comparaison internationale concerne alors la possibilité de pointer l'existence de variations sensibles dans l'application de standards internationaux, des décalages liés à l'absence de prise en compte des spécificités locales et des multiples adaptations (au sens de de Certeau, 1980) ignorées des instances supranationales. La chaire UNESCO d'étude du dopage et d'analyse des

politiques antidopage a effectivement été conçue comme un moyen de mettre en œuvre plus systématiquement les options méthodologiques de ce programme. Ce projet de comparaison internationale, étayé par un observatoire, s'inscrit dans la perspective d'une problématique dont les enjeux dépassent largement le seul dossier de la lutte antidopage.

---

## BIBLIOGRAPHIE

ARCHAMBAULT F., BEAUD S. & W. GASPARINI (dir.) (2016), *Le Football des nations. Des terrains de jeux aux communautés imaginées*, Paris, Publications de la Sorbonne.

BARBIER J.-C. (1990), « Pour bien comparer les politiques familiales. Quelques problèmes de méthode », *Revue française des Affaires sociales*, vol. 44, n° 3, pp. 153-171.

BAUDELLOT C. & R. ESTABLET (1989), *Le Niveau monte*, Paris, Éditions du Seuil.

BRISSENEAU C. & O. LE NOË (2006), « Construction d'un problème public autour du dopage et reconnaissance d'une spécialité médicale », *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 4, pp. 487-508.

BRUNO I. & E. DIDIER (2013), *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris, Éditions La Découverte.

BRUNO I., DIDIER E. & J. PREVIEUX (dir.), (2014), *Stat-Activisme. Comment lutter avec des nombres*, Paris, Éditions La Découverte.

CERTEAU DE M. (1980), *L'Invention du quotidien, tome 1 : Arts de faire*, Paris, Éditions Gallimard.

CHATEAURAYNAUD F. (2003), *Prospéro : une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, Éditions du CNRS.

CHATEAURAYNAUD F., DEBAZ J., CHARRIAU J.-P. & C. MARLOWE (2014), *Observatoire socio-informatique en santé environnementale. Une pragmatique des alertes et des controverses en appui à l'évaluation publique des risques*, Rapport final, Paris, GSPR-ANSES [En ligne] [https://www.anses.fr/fr/system/files/GSPR\\_CRD\\_2011-08.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/GSPR_CRD_2011-08.pdf).

d'IRIBARNE P. (1989), *La Logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Éditions du Seuil.

DELPEUCH T., DUMOULIN L. & C. de GALEMBERT (2014), *Sociologie du droit et de la justice*, Paris, Éditions Armand Colin.

DEMESLAY J. (2013), *L'Institution mondiale du dopage. Sociologie d'un processus d'harmonisation*, Paris, Éditions Pétra.

DEMESLAY J. & P. TRABAL (2007), « De quelques contraintes du processus d'harmonisation des politiques antidopage », *Terrains & Travaux*, n° 12, pp. 138-162.

DEMESLAY J. & O. LE NOË (2015), « Des noms et des nombres. Régimes réputationnels et horizons temporels dans le sport de haut niveau », *Terrains & Travaux*, n° 26, pp. 203-222.

DETIENNE M. (2000), *Comparer l'incomparable*, Paris, Éditions du Seuil.

- DUFRAISSE S. (2016), *Les Héros du sport. La fabrique de l'élite sportive soviétique (1934-1980)*, thèse de doctorat en histoire, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- DURET P. (2013), *L'Héroïsme sportif*, Paris, Presses universitaires de France.
- DURET P. & P. TRABAL (2001), *Le Sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Paris, Éditions Métailié.
- ELIAS N. & E. DUNNING (1994), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Éditions Fayard.
- GOUNOT A., JALLAT D. & B. CARITEY (dir.), (2007), *Les Politiques au stade. Études comparées des manifestations sportives du XIXème au XXIème siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- HANSTAD D. V., SMITH A. & I. WADDINGTON (2008), « The Establishment of the World Anti-Doping Agency: A Study of the Management of Organizational Change and Unplanned Outcomes », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 43, n° 3, pp. 227-249.
- HARRIS B. (1973), « La traductologie, la traduction naturelle, la traduction automatique et la sémantique », *Cahier de linguistique*, n° 2, pp. 133-146.
- HARRIS B. (1988), « What I Really Meant by Translatology », dans WOODSWORTH J. & S. SIMON, *La Traduction et son public*, numéro spécial, *TTR Traduction, terminologie, rédaction*, Université du Québec à Trois-Rivières, pp. 91-96.
- HOULIHAN B. (2002), *Dying to Win: Doping in Sport and the Development of Anti-Doping Policy*, Strasbourg, Council of Europe Publishing.
- LALLEMENT M. (2003), « Raison ou trahison ? Éléments de réflexion sur les usages de la comparaison en sociologie », dans LALLEMENT M. & J. SPURK (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, pp. 107-120.
- LE DISEZ J.-Y. (2008), *On achève bien Auden : de l'interprétation à la traduction*, Brest, Éditions Les Hauts Fonds.
- LINDBLOM C. E. (1959), « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review*, vol. 19, n° 2, pp. 79-88.
- MIGNON P. (2002), « Le dopage : état des lieux sociologique », *Documents du CESAMES*, Paris, n°10.
- PARADEISE C. & J.-C. THOENIG (2013), « Academic Institutions in Search of Quality: Local Orders and Global Standards », *Organization Studies*, vol. 34, n° 2, pp. 195-224.
- PARADEISE C. & J.-C. THOENIG (2015), *In Search of Academic Quality*, Londres, Palgrave Mac Millan Publishing.
- PASSERON J.-C. (1991), *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Éditions Nathan.
- RIORDAN J. (1991), *Sport politics and communism*, London, Manchester University Press.
- SALAS R. (2010), « Usages et mésusages de l'argument statistique. Le pilotage des politiques publiques par la performance », *Revue française des affaires sociales*, vol. 1, n° 1-2, pp. 129-147.
- SCHULTHEIS F. (1989), « Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle », *Droit et société*, n° 11-12, pp. 219-244.



TRABAL P. (2009), « Agir contre le dopage. Critiques et ajustements de la lutte antidopage », dans CANTELLI F., ROCA I ESCODA M., STAVO-DEBAUGE J. & L. PATTARONI (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, pp. 145-161.

## NOTES

1. Comme l'écrivent Christian Baudelot et Roger Establet, « en sport, un record, c'est selon le double sens du mot anglais, à la fois une performance rigoureusement mesurée et un exploit enregistré » (Baudelot & Establet, 1989).
2. Alors que notre enquête exploratoire n'est pas achevée, l'UNESCO vient de nous octroyer une Chaire d'étude du dopage et d'analyse des politiques antidopage pour accroître l'étendue de l'investigation. Pour mener à bien ce programme, nous entendons l'organiser selon deux grandes valences. D'une part, il va s'agir de multiplier les enquêtes locales pour ne pas perdre le contact avec les terrains et, d'autre part, s'efforcer de travailler une forme de totalisation qui dépasse la simple accumulation de données.
3. Celle-ci peut s'exprimer différemment mais elle revient à connaître ce que font les États en matière de lutte antidopage. La première formulation de la demande était ancrée sur la « conformité » des États-parties à leurs engagements vis-à-vis de la Convention internationale. Après plusieurs échanges, il s'est agi de travailler à saisir les réalités des politiques engagées.
4. Un critère cardinal ne statue pas sur le mieux ou le moins bien mais sur la présence ou l'absence ; il ne vise pas (et n'autorise pas) la comparaison au sein d'une même classe, contrairement au jugement ordinal qui introduit une commensuration ; c'est-à-dire qu'il exprime la qualité, une variable cardinale, qui permet de construire des classes sans pour autant les ordonner. Pour une présentation plus détaillée, nous renvoyons à l'analyse dispensée par Catherine Paradeise et Jean-Claude Thoenig (2013 et 2015).
5. Cet échantillon contrasté a été retenu en raison de la dispersion de certaines caractéristiques qu'il offrait : dispersion géographique, dispersion linguistique (à laquelle l'UNESCO est sensible), dispersion de l'intervention de l'État dans les questions sportives, dispersion du développement économique, dispersion dans la mise en œuvre de politiques de santé publique.
6. Cette enquête s'appuie sur notre participation à des réunions de travail avec des représentants de l'UNESCO, sur les interactions vécues au Japon (juin 2015), en Espagne (septembre 2014, mai 2015), au Mozambique (juin 2015, novembre 2016), au Brésil (mai 2015), en France, à l'occasion des déplacements liés à la sollicitation par l'UNESCO, sur les situations et échanges informels en marge de nos interventions dans les bureaux des Conférences des Parties (2014, 2015, 2016 et 2017).
7. Le cheminement « petit à petit » n'est pas non plus sans rappeler les « petits pas » (*small steps*) et les étapes incrémentales (*incremental steps*) de la démarche du *muddling through* de Charles Lindblom (1959, pp. 79 et 88).
8. Il s'agit d'une assemblée générale rassemblant tous les pays signataires de la Convention internationale. Elle a lieu tous les deux ans.
9. Une règle du Code mondial antidopage (CMA) précise qu'un laboratoire ne peut pas rester accrédité si plus de 60 % des échantillons qu'il analyse proviennent d'une Agence non conforme.
10. Quitte à bousculer certaines traditions peu enclines à certaines démarches empiriques, notre cahier des charges concernant les enquêtes menées insiste sur la nécessité de prendre appui sur des enquêtes de terrain recourant à des modalités de collecte qualitatives, telles que des entretiens et des observations portant sur le travail des autorités chargées de la lutte antidopage. Lors de notre déplacement au Japon, il a fallu déployer de nombreux arguments pour faire valoir

le principe d'une enquête qui dépasse l'exégèse des textes juridiques et des rapports de l'agence nationale de lutte contre le dopage.

11. Contraste et atypisme ont été patents lorsque nous avons comparé les situations du Mozambique et du Japon qui diffèrent par l'ancienneté de leurs politiques (balbutiante dans le premier, plus éprouvée dans le second), par leurs acteurs majeurs (ministère des sports dans l'un, antenne de l'AMA dans l'autre), par les manières dont y sont appréhendés le sport de haut niveau ou la santé publique.

12. À l'instar de la structuration des dispositifs de lutte antidopage proposée par Barrie Houlihan (2002), on pourrait envisager que la plateforme de l'observatoire soit organisée en distinguant mesures de prévention et de sanction, ou encore éducation et proposition d'alternatives pour la prévention.

13. Le site prosperologie.org donne à lire des contributions réalisées avec le logiciel dans lesquelles on comprend que c'est le chercheur qui détermine le contenu de dictionnaires, lequel est évalué par une confrontation aux corpus, afin d'être affiné par des aller-retours pour valider l'interprétation la plus pertinente.

14. Sans qu'il s'agisse d'un des objets centraux de l'observatoire, on peut mentionner, parmi les recherches en cours, une comparaison sur une affaire de dopage menée sur un corpus espagnol et un corpus français qui pose des questions intéressantes partagées avec notre collègue madrilène : dans quelles conditions peut-on supposer l'équivalence de l'État, auquel les protagonistes en appellent, entre les autorités gouvernementales de Madrid et de Paris ?

15. Parmi de nombreuses observations réalisées dans nos différents déplacements, on peut mentionner celle d'un responsable d'une ONAD qui souhaitait que l'échantillon de l'enquête que nous discutons avec l'équipe locale comporte absolument toutes les disciplines sportives. Marqué par des luttes avec le pouvoir olympique, il entendait ainsi avoir des données pour « tout contrôler ». Nous avons pu négocier un échantillon plus réduit qui a permis une étude plus rigoureuse.

---

## RÉSUMÉS

Le dossier du dopage dans le sport interroge les façons de concevoir la recherche comparée. D'une part, parce que les pratiques sociales que les institutions s'efforcent de combattre se nourrissent à la fois de réseaux internationaux et de spécificités locales. D'autre part, car la politique d'harmonisation menée par l'Agence mondiale se construit sur des alignements à des standards internationaux. Enfin, les processus d'évaluation de ces politiques sont parfois auto-référencés et s'appuient sur la production d'indicateurs opaques. Cet article propose une alternative par la constitution de corpus textuels en plusieurs langues permettant des comparaisons internationales dont une vocation serait de comprendre les modes d'articulation entre un processus d'internationalisation et les réalités locales ainsi que les fonctionnements d'institutions hétérogènes.

The issue of doping in sport questions ways of designing comparative research. On the one hand, because the social practices the institutions try to fight are often the fruits of both international networks and local conditions. On the other hand, because the harmonization policy pursued by the World Anti-Doping Agency is being built on the basis of alignments with international standards. Finally, these policies evaluation processes are sometimes self-referenced and are

based on the production of opaque indicators. This article proposes an alternative by building-up corpus of texts in several languages upon which international comparisons can be made. One of their development goals would be to understand the interconnection conditions between an internationalization process and local realities as well as the functioning of heterogeneous institutions.

*Comparando políticas anti-dopaje : desafíos de un observatorio internacional*

El asunto del dopaje en el deporte cuestiona las maneras de diseñar la investigación comparada. Por una parte, porque las prácticas sociales que las instituciones se esfuerzan por combatir se alimentan tanto de redes internacionales como de especificidades locales. Por otra parte, porque la política de armonización emprendida por la Agencia Mundial Antidopaje se basa en unas alineaciones con unas normas internacionales. Por fin, los procesos de evaluación son a veces autoreferenciados y se apoyan en la elaboración de indicadores opacos. Este artículo propone una alternativa mediante la creación de corpus textuales en varios idiomas que permitan hacer comparaciones internacionales cuya una vocación sería comprender las formas de articulación entre un proceso de internacionalización y las realidades locales así como los funcionamientos de instituciones heterogéneas.

## INDEX

**Mots-clés** : comparaison internationale, dopage, évaluation, observatoire, politique antidopage

**Keywords** : international comparison, doping, evaluation, observatory, antidoping policy

**Palabras claves** : comparación internacional, dopaje, evaluación, observatorio, políticas antidopaje

## AUTEURS

### PATRICK TRABAL

Institut des sciences sociales du politique - UMR 7220 du CNRS – université Paris-Nanterre  
(France) - ptrabal@parisnanterre.fr

### OLIVIER LE NOË

Institut des sciences sociales du politique - UMR 7220 du CNRS – université Paris-Nanterre  
(France) - olenoe@parisnanterre.fr